

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 5 août 2014, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Jean-Yves Ouellet, président de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :
monsieur Jean-Yves Ouellet, madame Gilberte Fournier,
monsieur Réjean Gendron, monsieur Raymond L'Arrivée,
monsieur Rodrigue Roy le tout formant quorum sous la
présidence de maire suppléant, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay,
directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-
Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2014-093

Il est proposé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité des
conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, en
ajoutant le point 6.3 Rapport de l'auditeur – Service des
incendies, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JUILLET 2014

Rés. : 2014-094

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une
copie du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2014 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la
Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris
connaissance du contenu du procès-verbal ;

Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu
à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-
verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2014.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Rés. : 2014-095

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la
liste des comptes à payer au 5 août 2014 ;

Il est dûment proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à
l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	8 036.87 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	1 217.43 \$
Comptes à payer du mois :	11 565.61 \$

Rés. : 2014-096

4.2 CAPITAL ET INTÉRÊTS PAYABLES À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MITIS POUR L'EMPRUNT # 2

Il est proposé par M. Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement de la somme de 35427.96 \$ à la Caisse populaire Desjardins pour le paiement en capital (34 500.00 \$) et des intérêts (927.96 \$) échus le 16 août 2014 et référant à la 2^{ème} tranche de remboursement en capital du règlement d'emprunt 2010-141 pour le financement # 2 du projet relatif à la programmation de travaux de voirie local de la taxe d'accise.

Rés. : 2014-097

4.3 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant, conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame Gilberte Fournier, appuyé par et résolu unanimement :

DE NOMMER, séance tenante, Rodrigue Roy, maire suppléant pour la période du 5 août 2014 au 4 novembre 2014.

Rés. : 2014-098

4.4 INVITATION À SOUMISSIONNER – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE SABLAGE POUR 2014-2015 ET 2015-2016

Il est proposé par Mme Gilberte Fournier et Résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice à envoyer des invitations à soumissionner à 3 entrepreneurs de la région pour une demande de soumission pour le déneigement et le sablage des chemins de la municipalité pour les saisons 2014-2015 et 2015-2016.

Le conseil municipal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées, ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

4.5 ÉLECTIONS PARTIELLES 2014

La directrice informe les élus des divers points se rapportant aux élections partielles du 14 septembre prochain.

6. CORRESPONDANCE

6.1 ACTION 50+ BAS-SAINT-LAURENT

Pour la 6^e édition du Rassemblement des 50 ans et plus, qui s'est déroulée du 5 au 7 juin 2014, Action 50+ nous remercie pour l'aide financière apportée.

6.2 COLLOQUE ANNUEL DE L'ADMQ DE LA ZONE 12

Rés. : 2014-099

Il est proposé Mme Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de la municipalité de Grand-Métis de permettre à la directrice de participer au colloque des directeurs municipaux de la zone 12 qui se tiendra cette année à l'Auberge de la Pente Abrupte à Sainte-Paule le 17 septembre prochain de 8h à 17h00. Le coût de la formation est de 75.00\$ et comprend le matériel didactique, le repas du midi, les pauses ainsi que l'inscription. Les frais de déplacement seront défrayés selon le tarif en cours.

7. VARIA

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT POUR LE DOSSIER DU MTQ (PAERRL) POUR L'EXERCICE TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

Rés. : 2014-100

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'audit pour le dossier du MTQ (PAERRL) pour l'exercice terminé au 31 décembre de la municipalité de Grand-Métis;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport d'audit pour le dossier du MTQ (PAERRL). Ledit rapport sera conservé avec les archives de la municipalité de Grand-Métis.

7.2 ACHAT D'UN TERRAIN – CHEMIN KEMPT

Rés. : 2014-101

Il est proposé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à la directrice de verser le premier versement de 25 000\$ plus taxes, soit 39 975\$ pour l'acquisition du terrain désigné comme étant la subdivision de lot numéro 3-3, et les parties de lots p-3, Fief Pachot paroisse Saint-Octave-de-Métis, circonscription foncière de Matane et les lots p-158, p-160, p-161, p-162, p-163, Seigneurie de Métis du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, circonscription foncière de Matane ayant une superficie de 28,50 hectares, selon les conditions prévues de l'offre d'achat.

7.3 DEMANDE AU MTQ POUR LA POSE DE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ

Rés. : 2014-102

Considérant que le MTQ a fait des travaux à l'intersection du

chemin Kempt et du 2^e rang Ouest;

Considérant que la municipalité de Grand-Métis trouve l'intersection dangereuse en raison de la profondeur des fossés;

Pour ces motifs, il est proposé par Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice à envoyer une lettre à M. Brisson du Bureau de Mont-Joli afin que ces derniers pose une glissière de sécurité à l'intersection du chemin Kempt et du 2^e rang Ouest afin d'augmenter la sécurité et de revoir le drainage car le ponceau est déjà bouché suite à une pluie abondante.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question s'est tenue de 19h55 à 19h56.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Rés. : 2014-103

À 19h56 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la présente séance.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

M. Jean-Yves Ouellet, prés.

Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Jean-Yves Ouellet, président de l'assemblée, le 9 septembre 2014

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

M. Jean-Yves Ouellet, prés

Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Jean-Yves Ouellet, président, le 21 août 2014.